

**OBJET :** Transformation d'emploi – Catégorie B/ Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, lequel stipule en son article 3 : « Les rédacteurs principaux de 2e classe et les rédacteurs principaux de 1re classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au I, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets. Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services »

Considérant :

- qu'un agent de la Collectivité a passé avec succès les épreuves du concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe organisé par le Centre de Gestion de Seine-Maritime, session 2023,
- que le poste occupé par cet agent peut, de par ses missions et son niveau de responsabilité, correspondre aux critères du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, tel que défini à l'article 3 du décret,
- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2024, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, filière administrative, afin d'assurer les missions d'instructeur du droit des sols au sein de la Direction des services techniques et de l'urbanisme et la suppression, au 1<sup>er</sup> avril 2024 de l'emploi correspondant au grade de rédacteur, filière administrative.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2024-28 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,



Luce PANE





VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>26</b>
<b>Convocations :</b>	<b>8 MARS 2024</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOUE, M. Pierre CAREL, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- Mme Eve COGNETTA
- M. Laurent CASSARD
- Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

- Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Pouvoir à M. Edwige PANNIER
- Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- Pouvoir à Mme Alice RENOUE
- Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- Pouvoir à M. Alexis VERNIER
- Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.